Quatrième Année. — N° 178 LE NUMERO : 5 CENTIMES Dimanche 28 Juin 1903

Courrier de Tourcoing

JOURNAL RÉPUBLICAIN HEBDOMADAIRE

ABONNEMENTS { 6 mois . . . . . fr. 2.50 / un an . . . . . fr. 5.00 — Départements et Etranger : le port en sus

Rédaction & Administration
43, Rue du Tilleul, TOURCOING

INSERTIONS { Annonces . . . la ligne, 15 cent. / Réclames . . . id. 40 cent. / Demandes d'emploi . id. 10 cent.

LA LIBERTÉ des Processions

Sous ce titre M. Maxime Lecomte, depuis trop longtemps muet, développe un sophisme qui revêt toutes les formes d'une fantaisie littéraire, et avec ce léger bagage il remplit une grande colonne de *l'Avenir*.

Comme il a fait suivre cet article de la mention « reproduction interdite » je me garderai bien de contrevenir à ses dernières volontés. Point n'était besoin du reste de prendre pareille précaution, car, fussions-nous cuirassés contre les coups de dame Justice, le souci de ne pas endormir nos lecteurs, suffirait pour ne pas toucher à la prose sénatoriale de l'ancien élève du Collège de Tourcoing. Nous nous sommes donc contentés de lui emprunter le titre et nous espérons qu'il ne nous en tiendra pas rigueur.

Essayons maintenant de disséquer ce morceau de littérature qui ne peut être reproduit, à entendre M. Maxime, personne n'est plus libertaire que lui. Quand il entre dans une église ou dans un temple, il s'incline respectueusement ce sont ses propres paroles — pour ne pas blesser les convictions des fidèles qui s'y trouvent : Pour entrer dans une mosquée, il se déchausse et fait un semblant d'ablution tout comme les disciples de Mahomet. On se demande avec terreur si pour entrer dans une synagogue il ne pousserait pas le scrupule jusqu'à se faire circoncire.

Est-il, je vous le demande, un homme plus délicat, plus tolérant, plus respectueux que Maxime, et combien notre Député-Maire gagnerait à suivre l'exemple de son ami et commensal au banquet d'Armentières. Au moins alors il ne couduirait à l'église comme tout le monde, il baiserait la patène au moment de l'offrande, comme le font, très convenablement du reste ses collègues du Conseil municipal en un mot il deviendrait tolérant et ne froisserait plus personne.

Nous n'avons jamais eu l'occasion de voir comment M. Maxime se comporte dans une église, un temple ou une mosquée, et par conséquent nous sommes obligés de le croire sur parole, mais en admettant que la vérité découle de sa plume, comment se fait-il qu'il n'ait pas un mot de réprobation quand ses meilleurs amis, les soutiens du ministère Combes, les Charbonnel, les Tery et autres vont troubler l'ordre dans les églises et empêchent à coups de matraque les prédicateurs de parler en chaire? Pourquoi ne leur inculque-t-il pas ses idées de tolérance? Pourquoi réserve-t-il son appui à ces gens qui manifestement n'ont pas les mêmes égards que lui pour la liberté des autres?

Ce pourquoi il ne le dira pas parce qu'il devrait désavouer ce qu'il a écrit.

— Mais son respect pour la liberté ne s'arrête pas là. Se rémémorant sans doute cet heureux temps, où enfant candide, il processionnait et écrivait des odes à la Vierge, il déclare sans ambages que le Culte doit être expansif et que ses exercices ne peuvent se confiner dans l'intérieur d'une église ou d'un temple.

Partant de ce principe il est amené à souhaiter que toutes les processions catholiques, libre-penseuses, et franc-maçonnes, puissent, au milieu d'une tolérance générale se répandre évoluer librement dans les rues et sur les places. Quel admirable tableau! Il en oublie que il vers ces choses il doit qu'il va trop loin et il se bâte d'ajouter que cela n'est pas possible, parce que le clergé catholique se livre aux provocations les plus irritantes. Comme toujours c'est le lapin qui commence.

Quand les partis avancés organisent leurs tumultueuses manifestations M. Maxime peut-il dire que le clergé tente de les en empêcher?

Quand les libre-penseurs accompagnent processionnellement un de leurs affiliés au cimetière, est-ce que les catholiques manifestent autrement que par leur dédain? Quand les Apaches ont coupé les processions à Nantes et à Dunkerque, en quoi les catholiques les avaient-ils provoqués?

Quant aux franc-maçons, ils n'ont eu jusqu'à présent aucune velleité de se produire sur la voie publique, ils préfèrent agir dans l'ombre; bien plus, ils poursuivent devant les Tribunaux ceux qui leur donnent ce titre.

Pour terminer, M. Maxime raconte l'histoire d'un certain Maire d'une grande ville qui aurait interdit les processions parce que le clergé demandait la protection de la police. Ce Maire là n'il a jamais existé, est un parfait imbécile, car il a le devoir de défendre les enfants de ses administrés, contre les attaques injustifiées de gens qui ne partagent pas les idées libertaires de M. Maxime.

Si à Nantes et ailleurs la police avait mis la main au collet des malandrins qui faisaient les porte-monnaies et bousculaient, pour donner le change, les enfants apeurés qui assistaient à la procession, eh bien on n'aurait pas eu à regretter toutes ces énormités, et la procession ne serait déroulée paisiblement et devant les indifférents et devant les libre-penseurs.

Les raisons de M. Maxime ne tiennent donc pas debout et il était inutile de faser les bénévoles lecteurs de *l'Avenir*, avec de semblables bourdes. Si nous demandons nous, qu'une liberté égale soit accordée à tous les Cultes ou opinions philosophiques, nous voulons en même temps que l'autorité de la police soit là pour tempérer les ardeurs alcooliques de gens qui le plus souvent sont à la solde de meneurs aussi lâches que vils. Il ne suffit pas d'autoriser, il faut encore protéger toutes espèces de manifestations — à condition qu'elle ne soit pas contraire à la légalité et à la morale — contre les attaques des rôdeurs de nuit qui depuis trop longtemps tiennent insolemment le haut du pavé! Cette protection s'étendant à tous les cortèges civil général, aurait à notre avis, n'en déplaise à M. Maxime, le mérite de consacrer autrement que par des sophismes, le règne de la vraie liberté!

Pour Maxime le Marquis.
ENER.

INFORMATIONS

— Le voyage du Président de la République à Londres :

Lundi soir, 6 juillet, le roi Édouard offrira au Président un dîner de gala au palais de Buckingham.

Mardi, représentation de gala à Covent-Garden.

Mercredi, matin, revue à Aldershot. Mercredi soir, bal de gala au palais de Buckingham.

Ces arrangements qui sont ceux de la Cour, sont indépendants des arrangements pris par le lord-maire et par la Colonie française.

— On sait que la revue du 14 Juillet à Paris est reportée au dimanche 19 pour que le roi d'Italie puisse y assister. A cette revue paraîtra une compagnie du 28me d'infanterie (Caserne de la Pépinière) revêtue du nouveau modèle d'uniforme : pantalon et vareuse en molleton gris bleuté, à col rabattu et à boutons bruns ; chapeau bas gréé, relevé d'un côté par une cocarde ; le tout pareil, sauf la qualité de tissu, pour les officiers, les gradés et la troupe. Si ce modèle était définitivement adopté après essai, il serait généralisé à toute l'armée et à toutes les armes : infanterie, cavalerie et artillerie confondus sous le même uniforme et le même chapeau.

— Par décision ministérielle, le capitaine en retraite Janin, rapporteur près le Conseil de Nantes lors de l'affaire du lieutenant Portier, est relevé de son emploi est rendu à la vie civile pour avoir conseillé dans son rapport à l'abandon des poursuites.

— Le Journal officiel publie : les ministres de l'intérieur et des Travaux publics viennent d'autoriser l'Association générale automobile à placer sur toutes les routes de France des poteaux indicateurs portant des signaux de lecture instantanée, visibles de très loin et donnant une représentation exacte des obstacles que les automobiles sont exposées à rencontrer, tels que descentes, virages dangereux, cassiveux, des d'âne, croisements, rails en saillie, passage à niveau, etc.

Ces signaux seront d'un modèle uniforme pour toute la France et ne se confondront pas avec ceux que le Touring-Club a déjà fait installer pour son compte.

— Un lambeau du drapeau de la 9me demi-brigade, recueilli, lors de la retraite de Moscou, par un canonnier nommé Plaisant, a été donné par le petit-fils de celui-ci au 9e de ligne à Agen. Le régiment organisa à cette occasion une grande fête militaire.

— Mardi matin, à 5 heures, M. Santos-Dumont est parti de ses ateliers de Neuilly, à bord de son aérophane n° 8. Il s'est dirigé sur l'Arc-de-Triomphe, a magnifiquement doublé le monument et, continuant sa route au-dessus de l'avenue des Champs-Elysées, est descendu devant sa demeure. Abandonnant son ballon protégé contre la curiosité de la foule, il est monté dans son appartement, et, après son déjeuner, il a regagné tranquillement Neuilly, par la voie aérienne.

— La comité commercial de la Chambre des Communes a approuvé la proposition de donner le 23 juillet, dans le palais du Parlement, un dîner d'une quarantaine de couverts à M. d'Estournelles de Constant et aux députés français qui viendront visiter le Parlement anglais dans l'intérêt de l'arbitrage international et de la Conciliation commerciale.

— L'escadre française de la Méditerranée, l'escadre anglaise de Gibraltar, et la division navale russe envoient des vaisseaux à Carthagène où le jeune roi d'Espagne se rend pour suivre les manœuvres de la flotte espagnole reconstituée.

— Le gouvernement espagnol vient de déposer un projet de loi établissant le service militaire obligatoire : 15 années de service dont 3 dans l'armée active. Bien que conservateur et clérical, le ministère n'a pas hésité à supprimer les dépenses relatives aux prêtres et aux religieux.

— On avait reçu à Paris, au lendemain de l'attentat de Belgrade, notification de la constitution du cabinet provisoire. Il n'y fut même pas répondu par un accusé de réception, et depuis lors, la situation ne s'est pas modifiée.

Pour ne pas assister aux fêtes du Couronnement de Pierre Ier, le ministre de France a quitté Belgrade, se rendant à Buda-Pesth. D'ailleurs tout le corps diplomatique s'est abstenu s'étant pas accrédité auprès du nouveau roi. Seuls les ministres de Russie et d'Autriche furent présentés au roi à son arrivée à Belgrade.

— Dimanche avait lieu à Paris (2e Arr.) une élection pour le remplacement de M. Syveton, nationalité invalidé, M. Syveton a été réélu dès le premier tour avec une majorité de 1.500 voix. Il a eu aussi une élection dans la Loire (Montbrison), pour le remplacement de M. Daniel Dorian, député ministériel décédé. C'était une élection de ballottage. M. Ory, candidat progressiste, a été élu par 9.737 voix contre 7.734 voix à M. Jean Lépine, candidat ministérielle.

LA PROCHAINE CARTE A PAYER

M. Rouvier est un très habile homme, chacun sait ça, il est même la bonne fortune du ministère, car il l'a débarrassée, au jour le jour, de l'embarras financier qui, ajouté aux autres eut peut-être eu raison des bonnes volontés les plus aveugles.

Cependant, malgré toute son ingéniosité, M. Rouvier n'a malheureusement pas trouvé la pierre philosophale.

Les dépenses malgré tous les avertissements, malgré le banqueroute qui nous guette au bord de fossé, l'avaient encore mis au face d'un déficit de 58 millions. Il l'a combiné, mais en y jetant tout son bois — celui dont il fait flèche — en épuisant toutes les ressources accidentelles dont il pouvait encore disposer, en ratissant, qu'on nous passe le mot, tout ce qui pouvait encore traîner sur les rayons des Dépôts et Consignations et de la Banque de France, et, bien qu'il se targue de n'avoir pas créé d'impôt nouveau, en grevant la consommation du café des 17 millions qu'il prend au Brésil.

Encore ce déficit est-il été plus considérable si M. Rouvier n'était parvenu à arracher des réductions assez notables sur les budgets particuliers de chaque ministère, mais, ne verrons-nous pas, comme tous les ans, l'autre jour encore pour le budget de 1902, ces réductions réapparaître plus tard, subreptiocement, avec un bordereau de crédits complémentaires? L'économie s'entrera vraiment dans l'esprit administratif quand lorsqu'une révolution radicale sera transformé l'administration française de haut en bas et l'aura débarrassée de la végétation parasitaire qui paralyse son activité, l'alourdit et nous ruine.

M. Rouvier a honorablement bouclé son budget, si, comme il est très optimiste on feint de l'être, il nous le donne comme un budget de transition qui « marque le passage d'années difficiles à une période que tout semble annoncer comme plus favorable. » C'est bon à dire, et sans doute il y a une indication heureuse des plus values de l'exercice, mais, *l'Officiel* ne constatait-il pas encore que du 1er au 20 juin courant, il y avait encore eu, dans les opérations des Caisses d'épargne, un excédent de retraits de plus de 12 millions 1/2, ce qui porte cet excédent du 1er janvier 1903 au 20 juin, à près de 80 millions ?

Et puis n'y a-t-il pas la progression constante inéluctable des dépenses? Le budget de 1903 s'élevait à 3,528 millions, celui que M. Rouvier présente pour 1904 s'élève à 3,572 millions, soit une nouvelle augmentation de dépenses de 44 millions. C'est ainsi que tous les dix ou douze ans notre budgul s'accroît d'un demi-milliard sans que les ressources du pays contribuable s'accroissent en proportion, et M. Rouvier n'y peut rien à lui seul si tous les hommes d'Etat dignes de ce nom ne travaillent pas de toutes leurs forces à enrayer à tout prix cette marche à l'abîme et si la Chambre, qui vota une foule de lois ruineuses sans se soucier de leur répercussion financière, et si le Sénat, qui a la faiblesse de les laisser passer, n'écouteul pas enfin la voix de la raison.

Il n'y faut guère compter, car déjà l'avenir est hypothéqué par des votes dont il est impossible de prévoir et, partant de limiter les conséquences budgétaires. Il n'y a pas que les prodigalités généreuses des « lois sociales », de la retraite des ouvriers mineurs, de l'assistance obligatoire des vieillards et des infirmes, il y a aussi la carte à payer des folies anticléricales.

La Commission de l'enseignement a abordé à la Chambre, la question du prix de revient des laïcisations, et elle a entendu M. Chaumié qui, optimiste comme tout ministre dans son domaine, a donné des chiffres bien au-dessous certainement de ce qu'ils seront un jour dans la réalité, mais qui, tels quels, doivent donner déjà le cauchemar au ministre des finances. Quand « l'œuvre de libération intellectuelle sera achevée, comme le demandent à grands cris, chaque matin, les auxiliaires exigeants de M. Combes, et que toutes les écoles congréganistes, y compris celles des sœurs et des frères autorisés, seront laïcisées, il faudra pour répondre aux besoins nouveaux — songez que les écoles congréganistes instruisent actuellement 583.380 fillettes, et que les écoles laïques n'en comptent guère que 400.000 de plus ! — il faudra disons-nous, construire 1.921 écoles, en approprier 1.179, acheter plus de 4.000 mobiliers scolaires, et nommer près de 6.000 maîtres ou maîtresses de plus. Et tout cela représente une dépense minime de 59 millions pour les constructions et le matériel, et une dépense annuel de 9 millions 1/2 pour les traitements. Notez encore que le budget de cette année comptait déjà 9 millions pour les constructions scolaires, plus la création de 4.600 emplois nouveaux. Notez de plus que la dépense du personnel ira croissant chaque année avec les promotions.

Tout cela est plein de promesses pour le contribuable, et peut être est-il temps que M. Rouvier mette au jour sa découverte de la pierre philosophale qui n'est peut-être après tout, que l'impôt sur le revenu développable à l'infini.

Patrice HOLLET.

Courrier Parlementaire

Au Sénat

Avec l'ampleur, la sérénité, le détachement de l'esprit de clocher qui lui sied, la Chambre haute discute en ce moment le budget des voies navigables et de rénovation des ports maritimes un peu emblématiquement coupé par l'exposé ministériel des Travaux publics, M. Baudin. Les chemins de fer ont, proportionnellement, trop absorbé les subventions de l'Etat : 158 millions, cette année, contre 27 millions, à la navigation. Il est temps de rétablir l'équilibre et de faciliter l'arrivée dans nos ports des marchandises provenant de l'intérieur. Il faut donc unifier le gabarit de nos canaux afin que les bateaux de type normal y puissent circuler d'un bout à l'autre sans rompre charge. Le programme doit entraîner une dépense de 295 millions dont 161 à la charge de l'Etat et 134 à la charge des intéressés et des collectivités locales. L'exécution durera huit ans.

M. Doneix s'est opposé à cette conception, parce qu'il estime que les chemins de fer rendent plus de services que les canaux, qu'il ne faut donc pas donner au pays un outillage inutile et préparer l'Etat à se faire concurrence à lui-même puisque, un jour, les chemins de fer lui reviendront.

Mais M. Mirmiquis, ministre des Travaux publics a combattu l'ajournement demandé par M. Doneix. Il a insisté sur l'extrême urgence qu'il y avait à le voter sans délai, les travaux devant commencer dans trois ans, délai nécessaire pour la préparation des projets.

Par 230 voix contre 22, l'ajournement a été repoussé et l'urgence a été déclarée par 233 voix contre 12.

On s'est d'abord occupé du canal d'Orléans et de la navigabilité de la Loire. Les travaux prévus intéressent les canaux de la Deûle, de Lens, d'Aire, d'Orléans, les canaux du Midi (11 millions), le canal du Nord (60 millions), le prolongement du canal de l'Ourcq (36 millions dont 16 à la charge de la ville de Paris), le canal de Combleux à Orléans, le canal de Cette au Rhône (71 millions) ; la navigabilité de la Loire et de la Garonne ; la rénovation des ports de Dunkerque (26 millions), Boulogne, Dieppe, Le Havre, Rouen, Saint-Nazaire, Nantes (25 millions) Bordeaux, Bayonne et Cette.

A la Chambre

Vendredi dernier, le ministre de la Guerre a dû répondre à diverses interpellations sur certaines menées dont l'armée est l'objet et, comme on le pressait sur le rôle joué par la franc-maçonnerie et de la société des Droits de l'homme, le général André a laissé échapper cet aveu que, pour lutter contre les ligues de droite il était bien forcé de faire appel aux ligues de gauche. Le débat s'est terminé par le vote d'un ordre du jour (319 voix contre 169) exprimant la confiance de la Chambre dans l'énergie du ministre de la Guerre à faire respecter la République par l'armée.

Mardi soir, à près de minuit, la Chambre a adopté par 306 voix contre 7, le projet de loi interdisant, pendant 3 ans, l'enseignement aux congréganistes dans leur commune et dans les communes limitrophes, l'intérêt étant dépendant lavé pour les ex-congréganistes contre lesquels on ne pourra pas prouver qu'ils ne sont pas réfractaires. La séance a été d'une violence inouïe, la plus violente peut-être qu'on ait jamais vu ; avant le vote, on qui en explique les chiffres, la plupart des députés de centre et de la droite avaient quitté bruyamment la séance. La Chambre a de plus voté une motion de M. Boisson, invitant le Gouvernement à démontrer toute congrégation autorisée qui, par pétition interposée, aurait rouvert en ou plusieurs établissements laïques.

Une protestation a été signée par les membres de la droite et du centre après leur départ de la salle des séances.

Elle est ainsi conçue :

« La majorité ministérielle ayant refusé systématiquement d'entendre un orateur de la minorité, appelé à soutenir un amendement par lui, l'opposition toute entière de la Chambre s'est retirée en masse, protestant ainsi contre la tyrannie d'une majorité qui en réduit à cette domination et ne respecte plus la Tribune, lui laissant devant le pays la responsabilité de ses violences, de ses provocations et de ses attentats contre les libertés ».

A cette séance publique qui n'avait commencé que vers 4 heures, la Chambre s'était réunie dans ses bureaux pour procéder à l'élection des membres de la Commission du budget de 1904, cet été dans 27 membres de cette